



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du douze juin 2015, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Jean-Michel CALVI, Claude GOY, Christiane FONT, Guy RAGEY, Lionel MILETIC, Franck GUILLON, Franck ESSERTEL, Marie Christine PONCET, Karine FONT, Régis GUINAND, Geneviève FAYOLLE, Marie-Andrée COUTURIER, Christine DENIS, Anne DITCHFIELD, Anne-Sophie BOUTEILLE

Absents : David Brosse, Jérôme Gubien

Excusés : David Brosse, Jérôme Gubien

Pouvoirs : David Brosse à Franck Essertel

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 21 Mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations**

⇒ ***N° 2015-28 : Prix des tickets de cantine***

Monsieur le Maire rappelle que dès la prochaine rentrée scolaire, 2015-2016, les enfants de l'école publique et de l'école privée seront accueillis dans la même cantine. Actuellement, les parents des enfants de l'école privée payent 4,50€ le ticket de cantine, tandis que les parents des enfants de l'école publique payent 4,35€ le ticket de cantine.

Compte tenu de ceci, Monsieur le Maire propose un tarif de 4,45€ le repas de cantine pour l'année scolaire 2015-2016. En revanche, en cas d'urgence et de façon exceptionnelle, il sera possible pour les parents de commander des repas avant 9h du matin, le jour même. Dans ce cas précis, Monsieur le Maire propose d'élever le prix du ticket de cantine à 6€. A titre d'information, le coût de revient d'un repas est environ de 8€.

Après en avoir valablement délibéré, le conseil municipal approuve le prix du ticket de cantine à 4,45€ et le prix du ticket de cantine exceptionnel à 6€, à partir de la rentrée de septembre 2015.

Adopté à l'unanimité

⇒ ***N° 2015-29 : Répartition dérogatoire fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour 2015***

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le principe du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui a été mis en place en 2012. Il instaure une péréquation horizontale visant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le montant total de la dotation pour notre ensemble intercommunal s'élève à 344 092 € en 2015 contre 250 272 € en 2014 soit 93 820 € en plus. Trois modes de répartition sont possibles entre la communauté de communes et les communes membres : répartition dite de « droit commun », répartition « dérogatoire en fonction du CIF », répartition dérogatoire « libre ». Toutes les collectivités sont confrontées à une baisse des dotations de l'Etat. Cependant la

communauté de communes est encore plus pénalisée que les communes et doit faire face à des charges nouvelles qui n'ont pas été compensées par des transferts de recettes.

Aussi il est proposé cette année d'attribuer l'augmentation du FPIC soit + 93 820 € à la communauté de communes, les communes conservant le montant attribué en 2014 selon une répartition dérogatoire libre comme le permet le CGCT (art L 2336-3 et L 2336-5). Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour approuver le principe énoncé ci-dessus de répartition dérogatoire libre pour 2015.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2015-30 : Achat terrain – Indivision Grange**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acheter un terrain situé au centre bourg de Larajasse. Il s'agit d'une partie de la parcelle C1114, de 755 m² environ, appartenant à l'Indivision Joannès Grange et ses enfants. L'achat de ce terrain permettra de créer un cheminement piéton pour rejoindre le Groupe Scolaire au Pôle d'Animation afin de sécuriser le passage des piétons et notamment des enfants.

Monsieur le Maire propose d'acheter une partie de la parcelle C1114, d'une surface de 755 m² environ, au prix de 6€/m² HT, soit un prix total de 4 530 € HT

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2015-31 : Convention de servitude ERDF**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ERDF a réalisé des travaux sur deux parcelles situées au Bourg, à Larajasse, et cadastrées 176 C et 996 C.

De fait, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer l'acte administratif instituant la servitude au profit de ERDF des parcelles sises à Larajasse et cadastrées section C n°176 et C n°996.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2015-32 : Approbation amende de police 2015**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des opérations de voirie peuvent être subventionnées par le conseil général du Rhône, à travers la dotation amendes de police. Les investissements ainsi subventionnés ont trait notamment à la sécurisation du réseau routier.

Pour l'exercice 2015, la commune de Larajasse souhaite aménager une opération de sécurité aux entrées du centre bourg de l'Aubépin.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir demander au Conseil général du Rhône l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour cette opération de sécurité routière.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2015-33 : Contrat d'engagement à durée déterminée – emploi d'avenir**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de recourir à des emplois d'avenir pour l'embauche de certaines personnes.

Les contrats d'avenir sont destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification. Un des avantages de recourir à un tel contrat est que l'Etat reverse à la collectivité 75% du salaire brut.

Compte tenu des réels besoins de la commune en moyens humains, il apparait nécessaire de recourir à ce type de contrat pour embaucher une personne afin de réaliser des activités présentant un caractère d'utilité sociale

ou environnementale (entretien des espaces verts et de la voirie communale, animation d'activités périscolaires, encadrement et surveillance d'enfants...)

Monsieur le Maire dit qu'après avoir étudié quelques candidatures proposées par la Mission Locale, la candidature de Monsieur Grégory Perrin a été retenue. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à embaucher Monsieur Grégory Perrin sous l'emploi d'avenir, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2015-34 : Vente de terrain – Parcelle C1285 – ZA Bel Air**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisé, en séance du 26 février 2015, de vendre un terrain sur la zone artisanale de Bel Air. Il s'agit de la parcelle C1285, d'une superficie de 1527 m², au prix de 38 175 € HT, à la « SCI Les Barron ».

En raison de la réglementation concernant la TVA sur la marge, il convient de reprendre cette délibération pour apporter une précision sur le prix de vente de ce terrain.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la vente de la parcelle C1285, d'une superficie de 1 527 m², au prix de 38 175 € HT, à la « SCI Les Barron », **dont l'éventuelle TVA sur la marge sera pris en charge par la Commune.**

Adopté à l'unanimité

- **Questions diverses**

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - SIEMLY

Commission voirie/bâtiment

- Les Brigades Vertes ont commencé à faire l'entretien de certains chemins ruraux
- Réception du chantier de l'école, mercredi 17 Juin 2015

Commission école

- Effectifs pour l'année prochaine à l'école publique : 63 enfants, soit une augmentation par rapport à cette année
- Fête de l'école publique : 27 juin à Lamure
- Fête de l'école St François : 27 juin à Larajasse

Informations diverses

- La Marque Collective organise un « Cocktail des chefs » au Pôle d'Animation de Larajasse le 23 septembre 2015, à partir de 18h. Droit d'entrée à 8€.
- Comice des 4 Cantons. Appel à bénévoles pour défiler sur le char, dimanche 5 juillet 2015.
- Participation à la signature du compromis de vente du bâtiment de la SCI « Les 3 Clochers » (qui était lié à la Commune par un crédit bail) à la SCI « Laresco ». La SCI « Les 3 Clochers » pourra régulariser l'arriéré des mensualités de location dû à la Commune.
- Concours de boules du CCAS, samedi 4 juillet 2015

Fin de la séance à 23h30

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 16 Juillet 2015, à 20h, en Mairie